

 <p>CENTRE HOSPITALIER DE MILLAU www.ch-millau.fr</p>	Centre Hospitalier de MILLAU Décision Générale	Réf. : DG N° 36-2024 Date : 18/09/2024
Emetteur :	Diffusion : Receveur + signataires+ Internet + Intranet	Affichage : non
BD/CK	Mots-clés : délégation de signature	

DELEGATION DE SIGNATURE

Annule et remplace le DG n° 10 2023

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Millau,

Vu l'article L. 6143-7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°12-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Benoît DURAND, Directeur Adjoint des Centres Hospitaliers de MILLAU et de SAINT-AFFRIQUE à compter du 1^{er} mars 2023,

Vu la décision 2023-4115 du 31 août 2023 de Monsieur le Directeur de l'ARS Occitanie nommant Monsieur Benoît DURAND Directeur par intérim du Centre Hospitalier de MILLAU à compter du 1^{er} septembre 2023,

DECIDE

Article 1 - Délégation permanente de signature est donnée au Docteur HALAILI Emmanuel, Pharmacien responsable de la PUI, en vue de signer les bons de commande des produits de santé gérés par la Pharmacie à Usage Intérieur.

Article 2 - La présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Article 3 - La présente délégation de signature est présentée en Conseil de Surveillance et adressée à la Trésorerie Hospitalière du Sud Aveyron.

Article 4 - La présente décision prend effet à compter de sa publication la rendant consultable (Intranet et Internet) et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à MILLAU,

Le 18/09/2024

Benoît DURAND

Directeur par intérim

Portée à la connaissance
de Dr HALAILI Emmanuel

Le 18/09/2024

CENTRE HOSPITALIER DE MILLAU
Docteur HALAILI Emmanuel
Pharmacien des Hôpitaux
N° RPPS : 10004141635

